

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 313

12 février 2009

SOMMAIRE

Arcastama S.A.	14981	Kabiria S.A.	15020
Asgard S.A.	15019	Kalma S.A.	14986
Bergos Capital S.A.	14984	Kamps Food Retail Investments S.A.	15024
BF Group S.A.	14984	KIGA s.à.r.l.	15017
Blusea S.A.	14982	Kine Holding S.A.	14987
Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 5 S.à r.l.	14982	La Chênaie	14997
Bus Holdings, Sàrl	15016	Lake Harvest International SA	14983
Cannon Bridge S.à r.l.	14987	LBBW Immobilien Development G.m.b.H.	14985
Charles Square Investors S.à r.l.	15013	Matro S.A.	14980
Chaussea S.à r.l.	14981	Morgan Stanley Ganymede Luxembourg S. à r.l.	15017
Concept Marketing Finance (C.M.F.) S.A.	15017	Nagatino Property S.à r.l.	14986
DV International S.A. (DVI S.A.)	15013	Nephew Soparfi S.A.	15020
Elati Holding S.A.	15023	Ocomare S.à r.l.	15013
Elati Holding S.A.	15021	Omnibus Sàrl	15023
Enduro International Business S.A.	14979	Ophelia S.A.	15021
Europim	15020	Palatium S.A.	14978
EuroYield Holding I S.à r.l.	15003	Palmerston Investments S.A.	14980
G&A International S.A.	15021	Pecunia Investments S.A.	14982
Gavazza S.A.	14981	PM France Industrial S.à r.l.	15023
Goldmann Finance Holding S.A.	14979	Premier Cru Multi Investments	15002
Goldmann Finance SPF S.A.	14979	Progitec Asia Limited S.A.	14978
Groupe des Industriels Européens du Tabac	14995	Promo Sport 2000 S.A.	15022
Guldner International S.A.	14998	Rial S.à.r.l.	14983
Haleas S.A.	14999	Searinvest S.A.	14986
Hatrick Investments and Services S.A. ..	14979	SGAM Venture Fund	14985
HIP Oils S.à.r.l.	14988	Spectrum Investment Group	15002
Immovina Invest S.A.	14978	STAR - Short Term Absolute Return ...	15022
Infor Global Solutions TopCo S.A.	14983	Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l.	14980
International Business Center Investors S.à r.l.	15012	United Healthcare Bulgaria S.à r.l.	15024
Italian Equity Holding Company (ITEQ) S.C.A.	14998	Yves Radelet, s.à r.l.	15016

Progitec Asia Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 132.742.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2008 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009013167/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Immovina Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 77.168.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'assemblée nomme Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2007 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009013168/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Palatium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 136.085.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 novembre 2008

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 21 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au 5-11, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009013352/278/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Hattrick Investments and Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 134.077.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme A & C Management Services Sàrl, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2008 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009013177/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05531. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Enduro International Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 134.076.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme A & C Management Services Sàrl, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2008 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009013178/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05532. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

**Goldmann Finance SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Goldman Finance Holding S.A.).**

Siège social: L-3333 Hellange, 29, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 85.665.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009013514/206/14.

(090012893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Matro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 128.541.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat

L'Assemblée nomme Read S.à.r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2006 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009013169/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05518. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Palmerston Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 98.413.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme A & C Management Services Sàrl, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2005 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009013175/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 142.606.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 janvier 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009013618/231/14.

(090013217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Chaussea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 68.832.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009013623/231/14.

(090013284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Gavazza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 124.140.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme A & C Management Services Sàrl, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2008 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009013176/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05529. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Arcastama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 134.107.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme A & C Management Services Sàrl, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2008 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009013179/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Pecunia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 104.565.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme A & C Management Services S.à r.l., ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2006 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009013180/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05472. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Blusea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 122.566.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: Luc VERELST, directeur de société né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme
BLUESEA S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009013181/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05370. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.620.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 mars 2008 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 3 juin 2008, sous la référence L080079218 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009013765/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06507. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Lake Harvest International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 15, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 92.352.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

LAKE HARVEST INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009013706/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 21 janvier 2009, réf. DSO-DA00320. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090012580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Infor Global Solutions TopCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.137.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale prises en date du 17 décembre 2008

En date du 17 décembre 2008, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

de révoquer PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire de la Société avec effet immédiat,
de nommer

- Monsieur Mark Henry, né le 8 juin 1968 à Tennessee, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse 13560 Morris Road GA 30004 Alpharetta, Etats-Unis d'Amérique, en tant que commissaire de la Société avec effet au 17 décembre 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Infor Global Solutions TopCo S.A.

Signature

Référence de publication: 2009013218/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04766. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090011940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Rial S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 4, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.758.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 décembre 2008

Il a été constaté que:

1) suite à une décision du Conseil Communal de Troisvierges portant sur le changement de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera désormais à L-9964 Huldange, Stawelerstrooss 4.

2) L'Assemblée Générale constate le changement de l'adresse privée de Monsieur Frank RICKAL, qui sera désormais à L-9964 HULDANGE, Duarrefstrooss 109.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 14 janvier 2009.

Pour RIAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009013250/667/20.

Enregistré à Diekirch, le 16 janvier 2009, réf. DSO-DA00279. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090011639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Bergos Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.160.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2008

- Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mme Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Madame Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Extrait sincère et conforme

BERGOS CAPITAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009013191/1022/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05320. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

BF Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.458.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 janvier 2009

- Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

- L'Assemblée Générale accepte et approuve à compter de ce jour à la démission de:

Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de Mme Claudine BOULAIN:

M. Michael ZERBIB, directeur de sociétés, né le 6 juin 1971 à Pantin (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme
BF GROUP S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009013188/1022/35.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

LBBW Immobilien Development G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 130.598.

Auszug aus den Protokollen der Gesellschafterversammlungen, die am 18. März 2008, 6. Mai 2008 und 2. Juli 2008 am Sitz der Hauptstelle stattfanden.

Die Versammlung hat einstimmig die folgenden Beschlüsse bezüglich der Hauptstelle gefasst, welche jedoch auch Wirkung für die luxemburgische Zweigniederlassung haben:

Erster Beschluss

Herr Dirk WEHINGER wird als Geschäftsführer abberufen.

Zweiter Beschluss

Die Herren Stefan KÖGL, geboren am 22. Januar 1965 in Uetersen, Deutschland, sowie Andreas PREUßER, geboren am 2. Dezember 1960 in Duisburg, Deutschland, beide geschäftsansässig in Katharinenstraße 20, D-70182 Stuttgart, Deutschland, werden mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt.

Dritter Beschluss

Beide neu bestellten Geschäftsführer vertreten die Gesellschaft zusammen mit einem weiteren Geschäftsführer oder einem Prokuristen und sind befugt, im Namen der Gesellschaft mit sich als Vertreter eines Dritten Rechtsgeschäfte abzuschließen (Befreiung vom Verbot der Mehrfachvertretung, § 181 Alternative 2 BGB).

Luxemburg, den 25. November 2008.

Zur Veröffentlichung

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009013194/1729/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05108. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

SGAM Venture Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.798.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 2 janvier 2009:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en janvier 2010, les mandats d'administrateurs de Monsieur Olivier LECLER, Monsieur Richard DALAUD, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, France et Monsieur Jean GRIMALDI résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, France.

EURO-VL Luxembourg S.A., Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009013209/3451/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06196. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Kalma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.452.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 janvier 2009

- Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ADVISA S.A.

- L'Assemblée Générale accepte et approuve à compter de ce jour à la démission de:

Catherine GUFFANTI, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de Mme Catherine GUFFANTI:

M. Michael ZERBIB, directeur de sociétés, né le 6 juin 1971 à Pantin (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

KALMA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009013187/1022/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Searinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 84.190.

—
Extrait des minutes du conseil d'administration tenu le 28 novembre 2008

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de Searinvest SA (la "Société"), il a été décidé comme suit:

- De prendre acte du changement d'adresse de Monsieur Franceso Fabiani, résidant au 3 Via G. Calgari, CH-6900 Lugano en tant qu'Administrateur-délégué.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Par Doeke van der Molen

Représentant-Permanent

Référence de publication: 2009013200/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04945. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Nagatino Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 138.438.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Hauptversammlung, die am 8. Dezember 2008 am Sitz der Gesellschaft stattfand

Die Versammlung hat einstimmig den einzigen Beschluss wie folgt gefasst:

14987

Einziger Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, Herrn Michael SOUKUP, Geschäftsführer, geboren am 09.09.1970 in Pforzheim, Deutschland, beruflich ansässig in Katharinenstraße 20, D-70182 STUTTGART, als Klasse "A"-Geschäftsführer, mit sofortiger Wirkung durch Herrn Stefan KÖGL, Geschäftsführer, geboren am 22.01.1965 in Uetersen, Deutschland, beruflich ansässig in Katharinenstraße 20, D-70182 STUTTGART, als Klasse "A"-Geschäftsführer zu ersetzen. Letzterer wird mit sofortiger Wirkung und bis zur Ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird, ernannt.

Luxemburg, den 23. Dezember 2008.

Zur Veröffentlichung

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009013195/1729/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05795. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Cannon Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.117.

Extrait des Résolutions des Actionnaires du 1^{er} septembre 2008 + rectificatif

Les Actionnaires de Cannon Bridge S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Benoît Bauduin, en tant que gérant B de la Société et ce avec effet au 29 août 2008.

- de nommer Michael Denny, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande) ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, à la fonction de gérant B de la Société avec effet au 29 août 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Suite à un changement d'adresse de LBREP II Cannon Bridge S.à r.l., actionnaire de la Société, il y lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: LBREP II Cannon Bridge S.à r.l. a dorénavant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2008.

Jean-Michel Clinquart

Mandataire

Référence de publication: 2009013197/9168/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06066. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Kine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 75.084.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une assemblée générale de la société KINE HOLDING S.A, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, reçue par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 30 décembre 2008, enregistrée à Echternach le 31 décembre 2008, Relation: ECH/2008/1797, que:

- 1) la clôture de la liquidation de la société a été prononcé,
- 2) les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Echternach, le 15 janvier 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009013304/201/17.

(090011657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

HIP Oils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 144.242.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HIP Oils Topco Ltd., a corporation incorporated under the laws of the Cayman Islands having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-221008,

hereby represented by Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to proxy dated 19 December 2008 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company HIP Oils S.à.r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "HIP Oils S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the Board of Managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand and five hundred Euros (€ 20,500) divided into twenty thousand and five hundred (20,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required

for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its members.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The general meeting of members may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The Board of Managers shall meet upon call of any manager. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in the case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, be cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Meetings of the Board of Managers shall be held in any jurisdiction other than the United Kingdom.

A meeting of the Board of Managers shall be duly quorated only if (i) a majority of managers in office are present or represented in the case where more than one manager have been appointed and (ii) at least one class A and one class B manager are present or represented in the case of two different classes of managers were appointed.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. Any such meeting held by any such means shall be originated from outside the United Kingdom. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the Board of Managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two managers must be present in person or by conference call.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented. In the event however the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the Board of Managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

In the case of a sole manager, the sole manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company vis-à-vis third parties in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. In the case of more than one manager, any two managers acting together have the most extensive powers to act on behalf of the Company vis-à-vis third parties in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a Board of Managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Managers' liability. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Collective decisions - Votes. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Collective decisions - Procedure. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on the first Thursday of May at 2.00 PM CET of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The Company's accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Financial information. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Liquidation. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Single member. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Legislation. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed to and entirely paid-up in cash twenty thousand and five hundred (20,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each for a total subscription price of twenty thousand and five hundred Euros (€ 20,500) as follows:

Subscriber	Number of shares	Payment
HIP Oils Topco Ltd.	20,500	€ 20,500
Total	20,500	€ 20,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Extraordinary general meeting

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
2. The following persons are named managers of the Company for a period starting today for an undetermined period of time:

Class A manager

Mr Paul Cunningham, chief financial officer of Helios Investment Partners, born on 12th January 1965, Macclesfield, United Kingdom, professionally residing at 3rd Floor, 70-71 New Bond Street, London W1S 1DE, United Kingdom;

Class B managers

Mr Stéphane Bourg, réviseur d'entreprises, born 20 October 1973 in Nantes, France, having his professional at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Mrs Pascale Nutz, accountant, born 7 July 1969 in Dournenez, France, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HIP Oils Topco Ltd., une société constituée conformément aux lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY 1-1104, Iles Cayman et inscrite auprès du Registre de des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC-221008,

ici représentée par Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, résident au Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 décembre 2008 (cette procuration sera soumise à la formalité de l'enregistrement ensemble avec le présent acte).

La partie comparante, agissant en sa qualité telle que décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts de la société à responsabilité limitée HIP Oils S.à.r.l. laquelle est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "HIP Oils S.à.r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient

la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille cinq cents euros (20.500 €) divisé en vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sociales en vertu d'une résolution des associés.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (*ad nutum*) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Cette classification de gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de cette assemblée générale et les gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil de Gérance peut se réunir à la demande de tout gérant. Une convocation écrite concernant chaque réunion du Conseil de Gérance doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut-être omise par l'assentiment de chacun des gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, telex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent avoir lieu dans toute juridiction autre que le Royaume-Uni.

Une réunion du Conseil de Gérance ne sera tenue valablement que si (i) la majorité des gérants en fonction sont présents ou représentés au cas où plus d'un gérant ont été nommés et (ii) au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B dans le cas où des gérants de deux classes différentes ont été nommés sont présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. Toute réunion ainsi tenue ne peut avoir sa source qu'en dehors du Royaume Uni. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents physiquement ou pas téléphone.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement par approbation à la majorité des gérants de la Société. Au cas où l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) chaque résolution du Conseil de Gérance ne sera valablement prise que si approuvée par la

majorité des gérants y incluant au minimum un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Dans le cas d'un gérant unique, le gérant unique aura les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom et pour le compte de la Société vis-à-vis des tiers dans toutes les circonstances et de faire, autoriser ou approuver tous les actes et les opérations relatifs à la Société.

Dans le cas de plus d'un gérant, tous deux gérants agissant de concert auront les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom et pour le compte de la Société vis-à-vis des tiers dans toutes les circonstances et de faire, autoriser ou approuver tous les actes ou opérations relatifs à la Société.

La Société sera engagée par la seule signature au cas où il y a un seul gérant, et au cas où il y a un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux des gérants, à condition que si l'assemblée générale des associés a désigné deux classes différentes de gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. En tout cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant (s'il y en a qu'un) ou selon le cas, par le Conseil de Gérance ou par deux des gérants ou s'il y a des classes différentes de gérants par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions collectives - Votes. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Décisions collectives - Procédure. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées tenues, y compris au moyen d'une conférence téléphonique, visioconférence ou tout autres moyens de communication permettant aux associés de participer à la réunion, de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives seront valablement adoptées par les votes représentant plus de la moitié du capital social. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (i) une majorité des associés (ii) représentant au moins trois-quarts du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au premier jeudi du mois de mai à 14.00 CET. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1 janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant ou le Conseil de Gérance le cas échéant.

Art. 13. Informations financières. Les états financiers seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier

exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit à et intégralement libéré en espèces les vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales d'une valeur nominal d'un euro (1 €) chacune pour un prix total de souscription de vingt mille cinq cents euros (20.500 €) comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
HIP Oils Topco Ltd.	20.500	€ 20.500
Total	20.500	€ 20.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.900,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant Classe A

Monsieur Paul Cunningham, directeur financier de Helios Investment Partners, né le 12 janvier 1965 à Macclesfield, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 3^e étage, 70-71 New Bond Street, Londres W1S 1DE, Royaume-Uni;

Gérants Classe B

Monsieur Stéphane Bourg, réviseur d'entreprises, né le 20 octobre 1973 à Nantes, France, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Madame Pascale Nutz, expert comptable, né le 7 juillet 1969 à Dournenez, France, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GADZHALOVA - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008, LAC/2008/52926. Reçu à 0,5%: cent deux euros cinquante cents (EUR 102,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le douze janvier de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009014182/242/372.

(090012962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

GITES A.s.b.l., Groupement des Industriels Européens du Tabac, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg F 7.841.

STATUTS

Entre les soussignés:

Heintz van Landewyck, Société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, représentée par M. Charles Krombach, Gérant

Et

Karelias Tobacco Company (UK) LTD., société de droit britannique, ayant son siège à GB- TW92PR Richmond (Surrey) 5, Kew Road, Parkshothouse, représentée par M. Andreas George Karelias, gérant

Et

ASSOCIATION OF GREEK TOBACCO INDUSTRIES, Association sans but lucrative de droit grecque ayant son siège à GR -106 71 Athens, 6 Panepistimiou Street, représentée par M. Spyros Flengas, Président

Et

Torrekens Tobacco Belgium, Société privé à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège à B 1440 Wauthier Braine, rue Robert Ledecq, représentée par M. Francis D'Avister, gérant

il a été décidé à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, lors de l'assemblée constituante du 12 septembre 2008, de créer une association sans but lucratif dénommée Groupement des Industriels Européens du Tabacs et d'adopter les statuts suivants:

Titre I^{er} - Dénomination**1. - Dénomination, Siège, Durée**

Art. 1^{er}. L'Association est dénommée Groupement des Industriels Européens en abrégé GITES

A.s.b.l. Le siège de l'association est à L - 1741 Luxembourg, 31 rue de Hollerich. Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'Assemblée Générale.

II. - Objet

Art. 2. L'association a pour objet la contribution au bon fonctionnement de l'Union Européenne, en apportant une attention toute particulière à l'instauration de conditions de concurrence basées sur des règles claires et loyales et de défendre les intérêts des PME actives dans l'industrie du tabac.

L'association a pour objet d'élaborer et de diffuser les prises de positions communes à ses membres portant sur la politique communautaire concernant les produits du tabac finis, des tabacs matières, premières et des autres matières premières entrant dans la fabrication des produits finis tabacs et tout autre sujet sur lesquels l'industrie du tabac pourra légitimement porter un avis.

Elle pourra exercer toute activité se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

III. - Membres Associés

Art. 3. Le nombre des membres associés ne peut être inférieur à trois. Peuvent devenir membres de l'association des personnes physiques ou morales qui s'engagent à mettre en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité au service de l'objet décrit sous l'article 2.

Toute personne désirant faire partie de l'association doit en faire la demande au conseil d'administration. Les demandes d'admission impliquent adhésion sans réserve aux statuts de l'association et sont transmises par le conseil d'administration à l'assemblée générale pour décision. L'admission de nouveau membres est subordonné à l'agrément des 2/3 des membres existants ainsi que de l'agrément unanime des membres fondateurs.

L'association peut également admettre des observateurs. Ces observateurs ne bénéficieront pas du droit de vote aux Assemblées Générales. Ils pourront toutefois prendre part aux travaux des groupes de travail.

Art. 4. L'adhésion aux présents statuts n'interdit en aucune façon aux membres de l'association de prendre des positions personnelles sur les thèmes figurant dans l'objet de l'association.

Toutefois, sur les sujets pour lesquels une prise de position à l'unanimité aura été définie et une communication au nom de l'association aura été élaborée, les membres seront tenus dans leurs rapports avec les instances européennes, leurs instances nationales et la presse, à ne communiquer que sur les positions communes. Toute prise de position divergente pourra entraîner l'exclusion conformément à l'article 5.

Art. 5. La qualité de membre de l'association se perd:

a) par la démission volontaire à adresser par lettre recommandée au conseil d'administration au moins six mois avant la fin de l'exercice en cours;

- b) par le refus ou l'omission de verser la cotisation dans les trois mois de l'échéance des cotisations;
- c) pour une personne morale, par la perte de son identité juridique par toutes voies, notamment fusion, absorption, dissolution, règlement judiciaire ou liquidation de biens;
- d) par la cessation de l'activité ou de représentation de fabrication de produits du tabac
- e) par la signification par lettre recommandée de la décision d'exclusion prononcée contre un associé par l'assemblée générale pour motifs graves. Le non-respect des présents statuts est considéré comme motif grave.

Le membre démissionnaire ou exclu reste tenu des engagements sociaux existant à la date à laquelle sa démission ou son exclusion est devenue effective et ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées ni faire valoir un droit sur le fonds social.

IV. - Administration

Art. 6. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au minimum. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une durée de deux ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Leurs fonctions sont gratuites.

Pour l'élection au conseil d'administration, les candidatures doivent être déposées par écrit au siège de l'association trois jours ouvrables avant la date prévue pour l'assemblée générale.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un vice-président. Ils sont désignés chaque fois pour un terme de deux ans et sont rééligibles à ces fonctions. Le secrétariat de l'association se trouve au siège de l'association.

Art. 7. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour gérer l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration représente l'association. Il dresse les comptes annuels et le projet de budget de l'exercice à venir. Les positions communes de l'association sont élaborées par le conseil d'administration et doivent être approuvées au préalable par au moins 4/5 des membres associés conformément à la procédure du règlement d'ordre intérieur.

Le Président ou le Vice-Président peuvent engager l'association pour des obligations financières ne dépassant pas 1.000.-€.

L'association est engagée financièrement par les signatures conjointes de deux administrateurs. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration.

Il pourra, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie des pouvoirs de gestion journalière de l'association à un de ses membres, respectivement à un non membre.

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an, à l'initiative soit de son président, soit de deux administrateurs, soit d'un quart des membres de l'association, chaque fois que les intérêts de celle-ci l'exigent.

Il ne peut délibérer valablement que sur les points figurant à l'ordre du jour que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les administrateurs peuvent donner mandat écrit à un autre membre du conseil d'administration pour les représenter à une réunion.

Les réunions sont présidées par le président, ou en son absence, par le vice-président. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de parité des voix, la voix du président ou, en son absence, de celui qui préside la réunion est prépondérante.

L'association pourra créer des groupes de travail "ad hoc" ou permanents qui s'occuperont de missions leurs impartis par le conseil d'administration.

V. - Exercice Social, Comptes, Budget, Assemblée Générale

Art. 8. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Chaque année, avant le 31 mai, les associés se réunissent en assemblée générale ordinaire aux fins d'élire, le cas échéant, les administrateurs, de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et d'approuver le budget de l'exercice en cours.

Art. 9. Le conseil d'administration peut en tout temps convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois que l'intérêt social l'exige, pour lui soumettre les propositions qu'il juge utiles ou pour procéder à un échange de vues sur des questions déterminées; il doit la convoquer lorsqu'au moins un quart des associés le demande.

Les assemblées générales sont convoquées par écrit huit jours au moins avant l'assemblée générale mentionnant l'ordre du jour ainsi que les date, heure et lieu de réunion.

Aucune résolution ne peut être prise sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour. Chaque associé dispose d'une voix aux assemblées générales.

Art. 10. Les associées peuvent se faire représenter aux assemblées par un mandataire porteur d'une procuration écrite. D'autre part, chaque associé ne peut se faire représenter que par un autre associé, porteur d'une procuration écrite.

Art. 11. Quel que soit l'objet de la délibération, l'assemblée générale, sous réserve des prescriptions légales et de ce qui est dit ci-après sub article 13, ne délibère valablement que si les 2/3 tiers des associés sont présents ou valablement représentés à la réunion. Elle prend ses décisions à la majorité des 4/5 des voix des associés présents ou représentés.

L'assemblée générale peut prévoir à l'unanimité des membres présents ou représentés que certaines décisions seront prises à la majorité simple.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent l'association. Sont réservés à la décision de l'assemblée générale les points suivants:

- 1) la modification des statuts;
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs;
- 3) l'approbation des budgets et des comptes;
- 4) la dissolution de l'association;
- 5) l'admission et l'exclusion d'associés;
- 6) la fixation des cotisations;
- 7) l'adoption du Règlement d'ordre intérieur.

En ce qui concerne la modification des statuts, l'Assemblée délibère et prend ses décisions conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 13. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau et par les associés qui le demandent. Ils sont consignés dans un registre spécial, conservé au siège social, où tous les associés peuvent en prendre connaissance sans déplacement.

Les expéditions ou extraits sont signés par le président ou par deux administrateurs.

VI. - Cotisations

Art. 14. Les modalités de détermination de la cotisation annuelle seront déterminées par le règlement d'ordre intérieur. Toutefois l'assemblée générale ordinaire pourra, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi sur les associations sans but lucratif, amender ces modalités. La cotisation des observateurs sera au maximum de la moitié de celle des membres associés.

VII. - Dissolution

Art. 15. En cas de dissolution de l'association, prononcée par les 4/5 au moins des membres présents à l'assemblée générale, l'assemblée générale des membres nomme un ou plusieurs liquidateurs et l'actif et décide de l'affectation du patrimoine de l'association.

Fait à Luxembourg, le 26 novembre 2008 en autant d'exemplaires originaux que de parties intéressées
Heintz van Landewyck / Karelias Tobacco Company (UK) LTD. / Association Of Greek Tobacco Industries /
Torrekens Tobacco Belgium
Charles Krombach / Andreas George Karelias / M. Spyros Flengas / Francis D'Avister
Gérant / Gérant / Président / Gérant

Référence de publication: 2009014121/7343/143.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07224. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

La Chênaie, Société Civile.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg E 1.219.

L'Assemblée Générale des associés du 16 octobre 2008 a décidé de:

- modifier l'article 6 de ses Statuts suite à la cession d'une part sociale de la Société intervenue le 14 juin 2008 entre Monsieur Nicolas FRITSCH et Monsieur Mathias FRITSCH comme suit:

«Le capital social est fixé à deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros (2.479,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR), détenues comme suit:

1. Madame Nicole THILL, quarante-neuf parts sociales	49
2. Monsieur André CLERBAUT, quarante-neuf parts sociales	49
3. Monsieur Mathias FRITSCH, deux parts sociales	2
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

- transférer le siège social de la Société de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Girondins à L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix, à compter du 16 octobre 2008.

Pour avis sincère et conforme
Pour La Chênaie, Société Civile
Interfiduciaire S.A.
Signature

Référence de publication: 2009014108/1261/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Guldner International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.957.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GULDNER INTERNATIONAL S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 29 décembre 2008, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée;
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

COASTVILLE INC.

Le liquidateur

Laurent MULLER

Mandataire spécial

Référence de publication: 2009014106/717/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Italian Equity Holding Company (ITEQ) S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.197.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société ITALIAN EQUITY HOLDING COMPANY (ITEQ) S.C.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 29 décembre 2008, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée;
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

TOLTEC HOLDINGS LIMITED

Le Liquidateur

Laurent MULLER

Mandataire Spécial

Référence de publication: 2009014105/717/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Haleas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.201.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den achten Januar.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Die Gesellschaft "SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING SAH.", mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg, gegründet gemäss Urkunde des Notars Paul Bettingen, mit damaligem Amtswohnsitz in Wiltz am 14. November 1988, ausgewiesen im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 18 du 23. Januar 1989,

hier vertreten durch ihren Verwaltungsratsvorsitzenden, Herrn Hermann-Josef LENZ, Privatbeamter, wohnhaft in St. Vith, Hinderhausen, 82;

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EUROTAX S.à r.l.", mit Amtswohnsitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg, gegründet zufolge Urkunde des Notars Christine DOERNER, mit dem Amtswohnsitz in Bettembourg vom 6. November 1987, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 38 vom 12. Februar 1988,

hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer, Herrn Hermann-Josef Lenz, vorgeannt.

Diese Erschienenen, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften, ersuchen den Notar wie folgt die Satzungen einer Aktiengesellschaft zu beurkunden:

Kapitel I. Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer.

Art. 1. Unter der Bezeichnung "HALEAS S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel und die Vermietung von Hallen und Hallenzubehör. Sie kann weiterhin sämtliche Tätigkeiten vornehmen welche direkt oder indirekt dem Hauptzweck der Gesellschaft dienlich sein können.

Kapitel II. Gesellschaftskapital, Aktien.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreissigtausend (31.000 €) Euro, eingeteilt in sechshundertzwanzig (620) Aktien zu je fünfzig (50 €) Euro.

Nach Wahl Ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III. Verwaltung, Übertragung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder zusammen mit den Kommissaren das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden der von der Generalversammlung gewählt wird. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben/ Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefaßter Beschluss der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefaßter Beschluß.

Art. 8. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben. Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 9. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungs-handlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

Art. 12. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V. Generalversammlung.

Art. 13. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Sollten die Aktionäre nicht bekannt sein, erfolgt die Einberufung durch Veröffentlichung im Memorial und in den geeigneten Tageszeitungen nach den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt an jedem ersten Montag des Monats Mai um zehn Uhr vormittags im Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Art. 15. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 16. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Kapitel VI. Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes.

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung. Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 18. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5 %) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals darstellt. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden

ausschütten. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitalbildung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Kapitel VII. Auflösung, Liquidation.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß, wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Kapitel VIII. Allgemeines.

Art. 20. Der unterzeichnete Notar bescheinigt dass die Bedingungen des Artikles 26 des Gesetzes von 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind

Zeichnung der Aktien.

Nachdem die Satzung wie hiavor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, daß das gesamte Kapital wie folgt gezeichnet wurde:

1. Die Gesellschaft "SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING SAH.", vorgeannt, sechshundertneunzehn Aktien	619
2. Die Gesellschaft "EUROTAX S.ä r.l." vorgeannt, eine Aktie	1
Total: sechshundertzwanzig Aktien	620

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100 %) in bar einbezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von einund-dreissigtausend (31 000) Euro zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung.

Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Kosten.

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr auf eintausendfünfhundert (1.500 €) Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung.

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf 3; diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.
2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt für die Dauer von 6 Jahren:
 - 1) Herr Gerhard RIEDER, Privatbeümter, geboren am 11. Mai 1953 in Bellheim (Deutschland), wohnhaft in L-6793 Grevenmacher, 17, route de Treves
 - 2) Dame Christa RIEDER, geborene SCHUMACHER, Privatbeamtin, geboren am 12. Mai 1951 in Recklinghausen (Deutschland), wohnhaft in L-6793 Grevenmacher, 17, route de Treves
 - 3) Die Gesellschaft LUX-STAHL A.G (Matrikel N°1999 22 25 869), mit Sitz in, L-6793 Grevenmacher, 17, route de Treves, vertreten durch Herr Gerhard Rieder, vorgeannt, Vorsitzender des Verwaltungsrates.
3. Die Generalversammlung bestimmt zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates für die Dauer von 6 Jahren: Herr Gerhard RIEDER, vorgeannt.
4. Die Generalversammlung bestimmt, daß die Gesellschaft vertreten wird, durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden.
5. Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren: Herr Hermann-Josef LENZ, vorgeannt.
6. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Lenz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2009. Relation: DIE / 2009 / 223. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations erteilt.

Diekirch, den 20. Januar 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009014132/234/151.

(090012624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Spectrum Investment Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 32, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 105.873.

—
Extrait de résolution en date du 02/01/2009

Les actionnaires de la société anonyme SPECTRUM INVESTMENT GROUP ont pris, en date du 02/01/2009, la résolution suivante:

- Le siège social est transféré, avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

L-2172 Luxembourg, 32, rue Alphonse München.

Luxembourg, le 02/01/2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009014092/503/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06007. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Premier Cru Multi Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.337.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 22 décembre 2008

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

4. Le nombre d'administrateur a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

5. Monsieur Pierre LENTZ, administrateur de sociétés, né le 22 avril 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

6. Monsieur Luc HANSEN, administrateur de sociétés, né le 8 juin 1969 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

7. Monsieur Claude ZIMMER, administrateur de sociétés, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

8. La société anonyme AUDIEX S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 65.469, avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

9. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Premier Cru Multi Investments

Signatures

Référence de publication: 2009014090/29/32.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06406. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

EuroYield Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.214.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of December

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TMW Pramerica Property Investment GmbH, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Germany, with registered office at 80333 Munich Wittelsbacherplatz, 1, registered with the local court Munich under number HRB 149356,

acting on its own behalf and for the account of Euro Yield, a German Specialfund,

duly represented by Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Munich, on 19 December 2008.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. This private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") is hereby established by the current shareholder and all those who may become shareholders in future, and shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles of Association.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as the management of all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may in addition acquire, dispose of and invest in loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, warrants and other debt instruments and securities secured by real estate.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purpose.

The objects of the company are limited to the activities that TMW Pramerica Property Investment GmbH may perform for the real estate funds for the account of whose it hold the participation in the Company - as defined in §§ 67, 68 of the German Investment Act ("Investmentgesetz", which is a German act regulating the set-up and running of German open ended real estate funds).

The Company cannot acquire real estate or hold participations in companies of which the value corresponding to the equity interest does exceed 15% of the value of the real estate fund EuroYield.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "EuroYield Holding I S.à.r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR12,500.-) represented by (i) fifty (50) Class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, (ii) fifty (50) Class B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, (iii) fifty (50) Class C shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, (iv) fifty (50) Class D shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, (v) fifty (50) Class E shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, (vi) fifty (50) Class F shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, (vii) fifty (50) Class G shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, (viii) fifty (50) Class H shares with a

par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, (ix) fifty (50) Class I shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and (x) fifty (50) Class J shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to all the above class of shares or to a specific class of shares, depending on the context and as applicable.

The board of managers shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (the "Investment") to which each class of shares relates and inform the shareholders of such an Investment. The allocation of each Investment to a specific class of shares shall be made by a decision of the shareholders of the Company, as provided for in Section D. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested exclusively for the benefit of the relevant class of Shares.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

All shares are redeemable shares. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable shares, if any. Subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable upon request of the Company (i) in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law and (ii) as may be provided for in written agreements which may be entered into among the shareholders and the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the managers by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Section D.

Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by written agreements which may be entered into among the shareholders and the Company, the redemption price of the redeemable Shares of a given class shall be calculated by the board of managers of the Company, or by such person appointed by the board of managers, on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the corresponding investment.

The net asset value of the Company's shares of a given class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the corresponding Investment, being the fair market value of the underlying Investment's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of a given class then outstanding at such close of business, in accordance with such rules as the board of managers shall regard as fair and equitable. Any such valuation must be approved by holders of a majority of the outstanding shares at a meeting of the shareholders convened in accordance with Section D.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the board of managers that is approved by a majority of the shareholders of the Company shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders.

In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

Art. 12. The board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone conference, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entire set of such circular resolutions will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which it owns. Each shareholder is entitled to as many votes as it holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of these Articles of Association requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 18. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 22. The managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable

reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

G. Rights of the depositary bank, Monthly statements, Valuation

Art. 25. All liquidation proceeds and/or other amounts payable to TMW Pramerica Property Investment GmbH as shareholder shall be paid to TMW Pramerica Property Investment GmbH for the account of the real estate fund EuroYield. Such payments shall be made without undue delay to a blocked account with the depositary bank of the real estate fund, the Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG ("Depositary Bank").

Art. 26. Any dispositions (including charges and encumbrances) of the real estate held by the Company or other assets belonging to the company as well as any dispositions of any shareholder interests in the company and any amendments to this agreement require the prior consent of Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG, Munich, (Depositary Bank of TMW Pramerica Property Investment GmbH), (§ 26 (1) no. 5 of the German Investment Act).

Art. 27. The Company shall submit monthly statements of assets ("Vermögensaufstellung") to TMW Pramerica Property Investment GmbH and to Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG every 25th day of the month and shall have these statements audited annually on the basis of the annual accounts of the Company certified by an auditor who is familiar with the German Investment Act. The property/real estate or participations shown in the Company's statement of asset must be stated at the value determined by the expert committee ("Sachverständigenausschuss") of the real estate fund TMW Immobilien Weltfonds (§§ 70 (2), 77 of the German Investment Act). The expert committee shall have the opportunity to value the property/real estate or the participations held by the Company at least annually and before its sale as well as to value any property/real estate or participation to be newly acquired by the Company prior to its acquisition.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by TMW Pramerica Property Investment GmbH, pre-named, for a total price of eight million three hundred sixteen thousand two hundred sixty euro (EUR 8,316,260.-) consisting in (i) a cash contribution entirely allocated to the share capital account of the Company of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), (ii) a contribution in kind entirely allocated to the share premium account of the Company of all the shares of Villeurbanne PropCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 118783 free of any liens, pledges or other encumbrances amounting to eight million two hundred ninety-one thousand two hundred sixty euro (EUR 8,291,260) as of the date of the contribution as evidenced by a free transferability and valuation certificate issued by the subscriber and (iii) a contribution in kind entirely allocated to the share premium account of the Company of all the shares of Ecully PropCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 112742 free of any liens, pledges or other encumbrances amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) as of the date of the contribution as evidenced by a free transferability and valuation certificate issued by the subscriber and entirely allocated to the share premium account of the Company. The certificate mentioned in (ii) and (iii) above will remain annexed to the present deed.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Proportional capital duty exemption request

Considering that the above subscription and payment concerns the incorporation of a Luxembourg company through a contribution in kind consisting of all the shares of two companies having their registered office in an EC Member State all the conditions as set forth by article 4-2 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified, by the law of 3 December 1986, are complied with in order to benefit from the exemption on the proportional capital duty for the contribution to the Company of all the shares of Villeurbanne PropCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 118783 and Ecully PropCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 112742.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date hereof and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 5,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 15 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as the managers of the Company for an undetermined period:

- Sebastian Hubertus Lohmer, private employee, born in Solingen, Germany, on 24 February 1943, residing professionally at 15, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Oliver May, private employee, born in Wuppertal, Germany, on 25 April 1967, residing professionally at 15, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; and

- Mathieu de Kerleau, private employee, born in Saint Brieuc, France, on 28 June 1974, residing professionally 15, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

- Jobst Bertram Beckmann, private employee, born in Köln, Germany, on 15 July 1957, residing professionally at 15, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendacht, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

TMW Pramerica Property Investment GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Sitz in 80333, München, Wittelsbacherplatz 1, eingetragen im Handelsregister von München unter der Nummer HRB 149356,

die im Namen und auf Rechnung von Euro Yield, einem deutschen Sonderfonds, handelt,

hier vertreten durch Herrn Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in München am 19. Dezember 2008.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird von dem jetzigen Inhaber der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht (nächstehend die "Gesellschaft") gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung (das "Gesetz"), sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb and Verkauf von Immobilienvermögen in Luxemburg oder im Ausland, sowie die Verwaltung aller Immobiliengeschäfte, einschließlich des direkten oder indirekten Besitzes von Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilienvermögen ist.

Zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, Verkauf und die Beteiligung an Krediten, Schuldscheinen, Anleihen, Obligationen, Darlehen, Optionsscheinen und anderen Schuldinstrumenten und Wertpapieren, die durch Immobilienvermögen abgesichert sind.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Der Zweck der Gesellschaft beschränkt sich auf die Tätigkeiten, die TMW Pramerica Property Investment GmbH für die Immobilienfonds, auf Rechnung derer sie die Beteiligung in der Gesellschaft hält - wie in §§ 67 und 68 des deutschen Investmentgesetzes - ausüben kann.

Die Gesellschaft kann keine Immobilien oder Beteiligungen in Gesellschaften erwerben, deren Wert, der der Beteiligung entspricht, 15% des Wertes des Immobilienfonds EuroYield überschreitet.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "EuroYield Holding I S.à r.l."

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich im Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Sitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführerrats verlegt werden. Die Gesellschaft kann Filialen oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) und ist aufgeteilt in (i) fünfzig (50) Anteile der Klasse A mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25), (ii) fünfzig (50) Anteile der Klasse B mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25), (iii) fünfzig (50) Anteile der Klasse C mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25), (iv) fünfzig (50) Anteile der Klasse D mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25), (v) fünfzig (50) Anteile der Klasse E mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25), (vi) fünfzig (50) Anteile der Klasse F mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25), (vii) fünfzig (50) Anteile der Klasse G mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25), (viii) fünfzig (50) Anteile der Klasse H, (ix) fünfzig (50) Anteile der Klasse I mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25) und (x) fünfzig (50) Anteile der Klasse J mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

Jeder Verweis auf "Anteile" in dieser Satzung bezieht sich auf alle oben genannten Anteilklassen oder auf eine bestimmte Anteilsklasse, je nach Kontext und Fall.

Der Geschäftsführerrat identifiziert den jeweiligen Vermögensbestand, der ein Investment (das "Investment") ausmacht, auf das sich jede Anteilsklasse bezieht und informiert die Gesellschafter eines solchen Investments. Die Zuweisung eines jeden Investments an eine spezifische Anteilsklasse erfolgt durch einen Beschluss der Gesellschafter der Gesellschaft, in Übereinstimmung mit Abschnitt D. Unter den Gesellschaftern wird jeder Vermögensbestand ausschließlich zu Gunsten der betreffenden Anteilsklasse investiert.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Alle Anteil sind rückkaufbar. Rückkaufbare Anteile haben den gleichen Anspruch auf Dividenden und die gleichen Stimmrechte wie nicht rückkaufbare Anteile, falls vorhanden. Gezeichnete und vollständig eingezahlte Anteile sind auf Anfrage der Gesellschaft rückkaufbar (i) gemäß den Bestimmungen des Artikels 49-8 des Gesetzes und (ii) gemäß den Bestimmungen eines jeglichen schriftlichen Vertrags, der zwischen den Gesellschaftern und der Gesellschaft abgeschlossen wurde. Der Rückkauf von rückkaufbaren Anteilen kann lediglich mittels Beträgen erfolgen, die gemäß Artikel 72-1 des Gesetzes zur Verteilung zur Verfügung stehen (Mittel, die zur Verteilung zur Verfügung stehen, einschließlich der außerordentlichen Rücklage, die durch die Mittel gebildet wurde, die die Gesellschaft als Kapitalrücklage erhalten hat) oder mittels der Erlöse aus einer neuen Ausgabe, die zum Zweck eines solchen Rückkaufs vorgenommen wurde. Zurückgekaufte Anteile haben keine Stimmrechte and haben keinen Anspruch auf Dividenden oder Erlöse aus der Liquidation. Zurückgekaufte Anteile können auf Anfrage der Geschäftsführer durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Abschnitt D annulliert werden.

Der Rückkaufpreis der rückkaufbaren Anteile einer bestimmten Klasse wird von dem Geschäftsführerrat der Gesellschaft oder einer Person, die zu diesem Zweck von dem Geschäftsführerrat beauftragt wurde, berechnet, auf Grundlage des Nettovermögenswertes aller Aktiva und Passiva des jeweiligen Investments, es sei denn (i) die vorliegende Satzung oder (ii) ein schriftlicher Vertrag, der zwischen der Gesellschaftern und der Gesellschaft abgeschlossen wurde, sehe etwas anderes vor.

Der Nettovermögenswert der Anteile der Gesellschaft einer bestimmten Klasse wird pro Anteil ausgedrückt und wird in Bezug auf jeglichen Bewertungstag bestimmt, indem das Nettovermögen des jeweiligen Investments (d.h. der Marktwert der Vermögenswerte des Investments abzüglich der Schulden am Ende dieses Tages) durch die Anzahl Anteile der bestimmten Klasse, die am Ende dieses Tages, ausgegeben sind, geteilt wird, nach den Regeln, die der Geschäftsführerrat für gerecht und angemessen hält. Jegliche derartige Bewertung bedarf der Zustimmung der Inhaber von einer Mehrheit der ausgegebenen Anteile bei einer Hauptversammlung der Gesellschafter, die gemäß Abschnitt D einberufen wird.

Jegliche Berechnung des Rückkaufpreises durch den Geschäftsführerrat, der eine Mehrheit der Gesellschafter zugestimmt hat, ist endgültig und verbindlich für die Gesellschaft und ihre derzeitigen, ehemaligen und künftigen Gesellschafter, es sei denn es liege eine böse Absicht, grobe Fahrlässigkeit oder ein offenkundiger Fehler vor.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft endet nicht mit dem Tod, dem Verlust der Bürgerrechte, dem Konkurs oder der Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geführt, die nicht Gesellschafter sein müssen. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt, die die Dauer seines/ihres Mandates festlegt.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat verwaltet, dessen Mitglieder keine Gesellschafter sein müssen.

In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet.

Vollmachten werden durch den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Art. 12. Der Geschäftsführerrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratsitzungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Geschäfte zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 13. Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 14. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, aufgelöst.

Art. 15. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafter - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 17. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 19. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 20. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 21. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 22. Die Geschäftsführer können beschließen, Abschlagsdividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines von den Geschäftsführern erstellten Abschlusses, aus dem hervorgeht, dass ausreichend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag selbstverständlich nicht die seit dem Ende des letzten Steuerjahres erzielten Gewinne überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der verfügbaren Reserven und abzüglich der übertragenen Verluste und der Summen, die einer gesetzlich oder durch diese Satzung vorgeschriebenen Reserve zugewiesen werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 24. Alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte unterliegen den Bestimmungen des Gesetzes.

G. Rechte der depotbank, Monatliche aufstellugen, Wertbestimmung

Art. 25. Alle Erlöse aus der Liquidation und/oder andere Beträge, die an TMW Pramerica Property Investment GmbH als Gesellschafter zu zahlen sind, werden an TMW Pramerica Property Investment GmbH für Rechnung des Immobilienfonds EuroYield ausgezahlt. Derartige Zahlung werden ohne unangemessene Verzögerung auf ein blockiertes Konto bei der Depotbank des Immobilienfonds, der Bayerischen Hypo- und Vereinsbank AG (die "Depotbank"), überwiesen.

Art. 26. Jegliche Verfügung (einschließlich Belastungen) der Immobilien, die von der Gesellschaft gehalten werden, oder anderer Vermögen der Gesellschaft sowie jegliche Verfügungen von Gesellschafterbeteiligungen in der Gesellschaft und jegliche Änderungen dieses Vertrags erfordern das vorherige Einverständnis von Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG, München (Depotbank von TMW Pramerica Property Investment GmbH), (§26(1) Nr. 5 des deutschen Investmentgesetzes).

Art. 27. Die Gesellschaft legt TMW Pramerica Property Investment GmbH und Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG am 25. Tag jeden Monats monatliche Vermögensaufstellungen vor und diese Vermögensaufstellungen werden jährlich von einem Wirtschaftsprüfer geprüft, auf Grundlage der Geschäftsbilanz der Gesellschaft, die von einem Wirtschaftsprüfer

geprüft wird, der mit dem deutschen Investmentgesetz vertraut ist. Das Eigentum/die Immobilien oder die Beteiligungen, die in der Vermögensaufstellung der Gesellschaft aufgezeigt werden, müssen mit dem Wert angegeben werden, der von dem Sachverständigenausschuss des Immobilienfonds TMW Immobilien Weltfonds (§§ 70(2) und 77 des Investmentgesetzes) festgelegt wurde. Der Sachverständigenausschuss hat die Möglichkeit, das Eigentum/die Immobilien oder die Beteiligungen, die von der Gesellschaft gehalten werden, mindestens einmal pro Jahr und vor ihrem Verkauf zu bewerten sowie jegliches Eigentum/jeglichen Immobilien und Beteiligungen, die von der Gesellschaft erworben werden sollen, vor dem Erwerb zu bewerten.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von TMW Pramerica Property Investment GmbH, vorgeannt, gezeichnet, für einen Gesamtpreis von acht Millionen dreihundertsechzehntausendzweihundertsechzig Euro (EUR 8.316.260) bestehend aus einer (i) Bareinlage von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), die vollständig dem Gesellschaftskapital zugeteilt wird, (ii) einer Sacheinlage, die vollständig der Kapitalrücklage zugewiesen wird und aus allen Anteilen von Villeurbanne PropCo S.à r.l. besteht, einer société à responsabilité limitée gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 118783, unbelastet von jeglichen Pfandrechten, Forderungen und sonstigen Lasten, mit einem Wert von acht Millionen zweihunderteinundneunzigtausendzweihundertsechzig Euro (EUR 8.291.260) an dem Datum der Einlage, wie durch ein Übertragbarkeits- und Wertbescheinigungszertifikat, das von dem Zeichner ausgestellt wurde, nachgewiesen wurde und (iii) einer Sacheinlage, die vollständig der Kapitalrücklage zugewiesen wird und aus allen Anteilen von Ecully PropCo S.à r.l. besteht, einer société à responsabilité limitée gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 112742, unbelastet von jeglichen Pfandrechten, Forderungen und sonstigen Lasten, mit einem Wert von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) an dem Datum der Einlage, wie durch ein Übertragbarkeits- und eine Wertbescheinigungszertifikat, das von dem Zeichner ausgestellt wurde, nachgewiesen wurde. Das in (ii) et (iii) genannte Zertifikat wird dieser Urkunde als Anlage beigelegt.

Alle gezeichneten Anteile wurden vollständig einbezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), der vollständig dem Gesellschaftskapital zugewiesen wurde, nun der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Kapitalsteuerfreistellungsantrag

Da die oben genannte Zeichnung und Einzahlung die Gründung einer luxemburgischen Gesellschaft betrifft, die durch eine Sacheinlage vorgenommen wird, die aus allen Anteilen von zwei Gesellschaften mit Sitz in einem EU Mitgliedstaat besteht, sind die nach Artikel 4-2 des luxemburgischen Gesetzes vom 29. Dezember 1971, wie abgeändert durch das Gesetz von 3. Dezember 1986, festgelegten Bedingungen erfüllt, um die Befreiung von der proportionalen Kapitalsteuer für die Einlage aller Anteile von Villeurbanne PropCo S.à r.l., einer société à responsabilité limitée gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 118783, und Ecully PropCo S.à r.l., einer société à responsabilité limitée gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 112742, zu beantragen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 5.500,- geschätzt.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gesellschaftsgründung hat die oben genannte Person, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.
2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zu Geschäftsführern ernannt:
 - Sebastian Hubertus Lohmer, Privatangestellter, geboren in Köln, Deutschland, am 15. July 1957, mit beruflicher Adresse in 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;
 - Oliver May, Privatangestellter, geboren in Wuppertal, Deutschland, am 25. April 1967, mit beruflicher Adresse in 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;
 - Mathieu de Kerleau, Privatangestellter, geboren in Saint Briec, Frankreich, am 28. Juni 1974, mit beruflicher Adresse in 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;
 - Jobst Bertram Beckmann, Privatangestellter, geboren in Solingen, Deutschland, am 24. februar 1943, mit beruflicher Adresse in 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.B. BEAUVOIR-PLANSON - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. LAC/2008/52937. Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents euros (EUR 62,50)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den zwanzigsten Januar zweitausendneun.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009014163/242/496.

(090012810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

International Business Center Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 83.341.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «INTERNATIONAL BUSINESS CENTER INVESTORS S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2009. Relation: EAC/2009/148.

- que la société «INTERNATIONAL BUSINESS CENTER INVESTORS S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 83.341,

constituée suivant acte notarié du 26 juillet 2001 et publié au Mémorial C numéro 112 du 22 janvier 2002; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 novembre 2006 et publié au Mémorial C numéro 650 du 19 avril 2007, au capital social de deux million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante Euros (2.999.950,- EUR) représenté par soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (77.999) parts sociales de catégorie A et quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune

se trouve à partir de la date du 30 décembre 2008 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 décembre 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 12-14, boulevard d'Avranches, Luxembourg.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009014115/239/33.

(090012568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Charles Square Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 78.822.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «CHARLES SQUARE INVESTORS S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2009. Relation: EAC/2009/149.

- que la société «CHARLES SQUARE INVESTORS S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 12-14 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 78.822,

constituée suivant acte notarié du 8 novembre 2000 et publié au Mémorial C numéro 384 du 25 mai 2001; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 novembre 2006 et publié au Mémorial C numéro 1774 du 22 août 2007, au capital social de deux cent soixante-deux mille cinq cents Euros (262.500,- EUR) représenté par neuf mille (9.000) parts sociales de classe A et mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (1.497) parts sociales de classe B et trois (3) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune

se trouve à partir de la date du 30 décembre 2008 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 décembre 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009014123/239/33.

(090012565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

DV International S.A. (DVI S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 23-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.096.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 29 décembre 2008 que le siège social de la société a été transféré de L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté à L-2520 Luxembourg, 23-25, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009014097/317/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07342. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Ocomare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4962 Clemency, 8C, rue de Messancy.

R.C.S. Luxembourg B 144.204.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le cinq janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Serge ORBAN, ingénieur, né le 2 mai 1971 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4962 Clemency, 8C, rue de Messancy.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "OCOMARE S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Clemency.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet le conseil aux sociétés, des formations de tous genres, la gestion de projets et le management intérimaire.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes, sauf par voie d'émission publique.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Le peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS 12.500,- EUR), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa premier sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable qu'aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

L'Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 14. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération du capital social

Toutes les 500 (cinq cents) parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Serge ORBAN, précité.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de MILLE euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Monsieur Serge ORBAN, précité, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: L-4962 Clemency, 8c, rue de Messancy.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Serge Orban, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2009 LAC/2009/555. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009014134/9127/131.

(090012658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Yves Radelet, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 44, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 106.248.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du sept mai 2008 que l'associé unique a pris la résolution de transférer à dater de ce jour le siège social de la société du 20, rue du Curé à L-1368 LUXEMBOURG au 44, avenue du X Septembre à L-2550 LUXEMBOURG a été prise.

Pour extrait conforme

Radelet Yves

Associé unique

Référence de publication: 2009014074/1068/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05236. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Bus Holdings, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 72.121.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2008, l'associé unique de Bus Holdings SARL a décidé la clôture de la liquidation de Bus Holdings SARL et a désigné l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans au moins au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bus Holdings SARL

BONN SCHMITT STEICHEN

Référence de publication: 2009014069/275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Concept Marketing Finance (C.M.F.) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 69.913.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2008 a pris la résolution suivante

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme Concept Marketing Finance (C.M.F.) S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/12/2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009014067/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10246. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Morgan Stanley Ganymede Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.868.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance datées du 5 janvier 2009

«

Après discussion, il est décidé:

- De prendre note de la démission de M. Noel McNULTY de sa fonction de Gérant de la société à compter du 1^{er} octobre 2008.

- De coopter AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A., dont le siège social est situé au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, comme nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} octobre 2008 en remplacement de M. Noel McNULTY.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la plus prochaine Assemblée Générale.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009014043/682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07206. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

KIGA s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 16, rue de la Halte.

R.C.S. Luxembourg B 144.200.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le quinze janvier,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

Ont comparu:

Madame Catherine Luppens, née le 22 avril 1971 à Kinshasa (République du Congo), dirigeante d'entreprises, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 8, rue M. Thiry,

Monsieur François Malchaire, né le 10 mars 1967 à Etterbeek (Belgique), dirigeant d'entreprises, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 8, rue M. Thiry,

lesquelles parties, représentées comme dit ci-avant - ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce en général pour autant qu'il est autorisé par les dispositions légales luxembourgeoises et/ou communautaires.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet ou qui sont directement ou indirectement lié à son objet social ou peut en favoriser son développement.

Art. 3.

La société prend la dénomination de "KIGA s.à.r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune d'Useldange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s).

La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil neuf.

Souscription:

Le capital a été souscrit par les associés:

Catherine Luppens, préqualifiée,	250 parts sociales
François Malchaire, préqualifié,	250 parts sociales
TOTAL:	500 parts sociales

Les comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que le montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cent euros) est dès à présent à l'entière et libre disposition de la société, preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (1.000.-euros)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux.
2. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Madame Catherine Luppens, née le 22 avril 1971 à Kinshasa (République du Congo), dirigeante d'entreprises, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 8, rue M. Thiry.

3. Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée: Monsieur François Malchaire, né le 10 mars 1967 à Etterbeek (Belgique), dirigeant d'entreprises, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 8, rue M. Thiry.

La société est valablement engagée par la co-signature obligatoire de Madame Catherine Luppens.

4. L'adresse de la société est fixée à L-8715 EVERLANGE, 16 rue de la Halte.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Signé: Luppens, Malchaire, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, le 16 janvier 2009. Relation: RED/2009/43. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 21 janvier 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009014129/7851/103.

(090012613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Asgard S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.103.

—
EXTRAIT

La société anonyme FIDUCIAIRE DES P.M.E., experts comptables, avec siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, dénonce avec effet immédiat l'avenant à la convention de domiciliation du 25 décembre 2003 entre le domiciliataire

et

la société ASGARD SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Signature

Référence de publication: 2009014094/514/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Kabiria S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.282.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par une décision sous seing privé du 28 novembre 2008, l'actionnaire unique de la Société a décidé (i) de clôturer la procédure de liquidation de la Société ouverte suivant acte reçu par Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 25 avril 2008 et (ii) de déposer les livres et documents de la Société pendant cinq ans au siège social du liquidateur, Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l., sis au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009014081/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07060. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Nephew Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 90.963.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2008

- Les mandats d'administrateurs de Monsieur Arsène Kronshagen, maître en droit, domicilié professionnellement au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, né à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 1955, de Madame Tina Cardoso, employée privée, domiciliée professionnellement au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, née à Alcanena (P) le 26 janvier 1964 et de Madame Cindy Risse (ex. Madame Cindy Spieldenner), domiciliée professionnellement au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg née à Sarreguemines le 27 mars 1976 sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société Triple A Consulting, 2 Millegässel, L-2156 Luxembourg, RCS Luxembourg B n° 61.417 est reconduit pour une période statutaire de 6 ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

Nephew Soparfi S.A.

Signature

Référence de publication: 2009014034/289/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Europim, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.516.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 5 décembre 2008

- Le siège social est transféré au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.
Pour extrait sincère et conforme
EUROPIM
Signature

Référence de publication: 2009014103/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

G&A International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 120.616.

Dans le cadre de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 29 décembre 2008 à 12.00 heures, il a été décidé:

- Suite à la démission de Monsieur Augusto MAZZOLI né le 30/07/1972 à Modena, (Italie), résidant professionnellement au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, de sa fonction d'administrateur, de coopter, avec effet au 29/12/2008, Monsieur Marco LAGONA, né le 18/04/1972 à Milan (Italie), résidant professionnellement au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

- De transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 3, rue Belle Vue, - L-1227 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Probst - L-2352 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009.

G&A INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009014150/7989/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Ophelia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 93.669.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 6 janvier 2009 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2011:

Administrateurs:

Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président et Administrateur

Horst SCHNEIDER, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-délégué

FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur

Commissaire:

EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009014060/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05507. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Elati Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 48.586.

Extrait du livre des procès-verbaux
Assemblée Générale annuelle du 7 mai 2007

L'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

1) Renouvelle à l'unanimité le mandat des administrateurs suivants:

- Nikolaos Korogiannakis, avocat, demeurant à 7, place Jean Jacobs, 1000 Bruxelles, Belgique
- Ekaterini Mouzaki, avocat, demeurant à 18, rue Akadimias, 10671 Athènes, Grèce
- Pagona LOUTRIDOU, employée, demeurant à 125, rue Spartis, 17675 Athènes, Grèce.

Leur mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2008.

2) Renouvelle le mandat du Commissaire:

Georgios Georgiou-Kostakopoulos, avocat, demeurant à 18, rue Akadimias, 10671 Athènes, Grèce.

Son mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 08/05/2007.

Le Bureau

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Copie conforme du livre des procès-verbaux

Nikolaos KOROGIANNAKIS

Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009014057/2256/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

STAR - Short Term Absolute Return, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.647.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par voie circulaire le 30 décembre 2008, que le Conseil d'Administration a pris entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de et accepte les démissions présentées le 14 octobre 2008 par Monsieur Andrea PRENCIPE et par Madame Laura ABBRACCIARENTO, de leur fonction d'Administrateur.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio VANDI, Président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31.12.2008.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Massimo ALBORINO, demeurant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité d'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31.12.2008.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société STAR - SHORT TERM ABSOLUTE RETURN

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009014031/1494/28.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Promo Sport 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 76.073.

—
Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2007 acceptent la démission de leurs postes:

- Paul LUTGEN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, de son poste de Président et d'Administrateur
- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, de son poste d'Administrateur-délégué.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009014058/504/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Elati Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 48.586.

—
*Extrait du livre des procès-verbaux
Assemblée Générale annuelle du 2 mai 2006*

L'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

1) Renouvelle à l'unanimité le mandat des administrateurs suivants:

- Nikolaos Korogiannakis, avocat, demeurant à 7, place Jean Jacobs, 1000 Bruxelles, Belgique
- Ekaterini Mouzaki, avocat, demeurant 18, rue Akadimias, 10671 Athènes, Grèce
- Pagona LOUTRIDOU, employée, demeurant à 125, rue Spartis, 17675 Athènes, Grèce.

Leur mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2007.

2) Renouvelle le mandat du Commissaire:

Georgios Georgiou-Kostakopoulos, avocat, demeurant à 18, rue Akadimias, 10671 Athènes, Grèce.

Son mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2007.

Luxembourg, le 05/06/2006.

Le Bureau

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Copie conforme du livre des procès-verbaux

Nikolaos KOROGIANNAKIS

Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009014056/2256/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Omnibus Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 138.588.

Le siège de la société est dénoncé à L-6686 MERTERT, 51, route de Wasserbillig avec effet au 31.12.2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le domiciliataire

OKAM S.A.

Signature

Référence de publication: 2009014071/1970/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04702. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

PM France Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 50.050,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.852.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009013494/242/13.

(090012552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Kamps Food Retail Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 110.174.

—
Acte Constitutif publié à la page 66626 du Mémorial C n° 1389 du 15 décembre 2005, modifié à la page 85068 du Mémorial C n° 1773 du 18 juillet 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009013680/1459/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05520. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

United Healthcare Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.192.

—
Extrait des Résolutions des Associés du 18 décembre 2008

En date du 18 décembre 2008 les Associés de United Healthcare Bulgaria S.à.r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. de sa fonction de Gérant B et ce avec effet au 18 décembre 2008;
- d'accepter la démission de David Mathewson de sa fonction de Gérant A et ce avec effet au 18 décembre 2008;
- de nommer Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la société avec effet au 18 décembre 2008 et à durée indéterminée.
- de nommer Vincent Bouffieux, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la société avec effet au 18 décembre 2008 et à durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009013199/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06048. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.
